Genève, le 3 juin 2016

Aux représentant-e-s des médias (2 pages)

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le Grand Conseil approuve les crédits soutenant la rénovation du Palais des Nations et l'extension du siège de l'OMS

Le Conseil d'Etat se félicite du vote positif du Grand Conseil concernant les trois projets de loi présentés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'engagement global des autorités fédérales et cantonales pour soutenir la Genève internationale.

Lors de sa session de ce jour, le parlement a en effet accepté à l'unanimité les demandes de crédits liées à la rénovation du Palais des Nations et à l'extension du siège de l'OMS. Quelques jours auparavant, ces projets avaient déjà bénéficié du soutien unanime de la commission des travaux.

« Ce vote positif concrétise la volonté de la Confédération et du canton de poursuivre une activité multilatérale efficace, économique et de qualité au travers des organisations internationales installées sur notre territoire. C'est aussi un grand succès pour Genève, qui contribue, par ces investissements d'envergure, à renforcer toujours plus l'attractivité de notre région », souligne le président du Conseil d'Etat François Longchamp.

Le Grand Conseil a ainsi approuvé l'ouverture d'un crédit de 60 millions de francs pour des prêts en faveur de la FIPOI destinés à la rénovation du Palais des Nations (dont 41,25 millions remboursables sur trente ans pour la rénovation des bâtiments existants et 18,75 millions remboursables sur cinquante ans pour la construction d'un nouveau bâtiment).

Egalement votée (43 voix contre 6), l'absorption de la Fondation du centre international de Genève (FCIG) par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) permettra au canton de compléter son soutien à la rénovation du siège de l'Office des Nations Unies à Genève avec un apport en nature de 28 millions.

Ces projets de loi s'inscrivent en complément au message adopté le 24 février 2016 par le Conseil fédéral octroyant deux prêts fédéraux à la FIPOI destinés à financer la rénovation du Palais des Nations (prêt sans intérêt de 292 millions de francs, remboursable sur trente ans pour la partie rénovation et sur cinquante ans pour la partie construction). Au total, les autorités suisses accordent ainsi un prêt d'un montant de 400 millions de francs au maximum pour ce projet, aujourd'hui devisé à 836,5 millions de francs, avec une clé de répartition de 27/73% entre les contributions genevoise et fédérale.

Enfin, un prêt de 29,6 millions de francs remboursable sur cinquante ans a été entériné pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS. A cela s'ajoutera un apport cantonal de 20 millions de francs issu des réserves en liquidités de la FIPOI. La Confédération ayant déjà accordé un crédit de 14 millions aux frais d'études de ce projet, les autorités suisses accorderont ainsi un prêt d'un montant total de 140 millions de francs au maximum pour ce

projet, aujourd'hui devisé 140 millions de francs, avec une clé de répartition de 28/72% entre les contributions genevoise et fédérale.

Le soutien de l'Etat hôte au financement de ces projets permettra à l'ONUG et à l'OMS de disposer d'un parc moderne et efficace, répondant à leurs besoins actuels. Ceci contribuera également à renforcer le rôle de la Suisse comme premier centre de gouvernance mondiale.

Elément essentiel de la politique nationale d'Etat hôte, le développement du parc immobilier constitue l'axe principal de la stratégie en faveur de la Genève internationale développée par les autorités suisses et genevoises.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, 202 327 90 80 ou 079 343 16 54.